

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Le Quatorze décembre deux mille neuf à dix-sept heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, dans la salle du Conseil Municipal de la ville de MOULINS, commune siège de la Communauté d'Agglomération de Moulins

ETAIENT PRESENTS	
<p>Président : Pierre-André PERISSOL</p> <p>Vice-Présidents :</p> <p>Claude COULON, Guy CHAMBEFORT, Gilles BAY, Chantal BARDET, Antoine LEVASSEUR, Christian SOTEAU, Hubert GOMOT, Jean-Michel LAROCHE</p>	<p>Membres du Bureau :</p> <p>Madeleine BETIAUX, Jacques BODARD, Guy CHARMETANT, René GIRAUD, Alain GUYET, Eliane HUGUET, Nathalie MARTINS, Didier PINET, Bernadette RONDEPIERRE, Sylvie TARDIF, Christian TOURRET</p>
<p>Délégués titulaires</p> <p>José ALONSO, Béké BENZOHRRA, Pierre BLANC, Michel BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, René CHAVIGNON, Daniel DELASSALLE, Danielle DEMURE, René DESCHAUME, Florence DOURLENS, Liliane GAULMIN, Bruno GIRONDE, Marc KROST, Gilbert LARTIGAU, Jean-Claude LEFEBVRE, Dominique LEGRAND, Françoise MARSONI, Jean-Pierre MARTIN, Yannick MONNET, Gilles PARNIERE, Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU, Nicole TABUTIN, Gilles TOURRET, Jean-Louis VELEZ, Yves VENIAT.</p>	
<p>Délégués suppléants</p> <p>Stéphane BUJOC (représentant Alain DENIZOT) - Patrick JOLION (représentant Patrick DEGRANGE) Jérôme LABONNE (représentant Brigitte DAMERT) - Jean-Pierre METHENIER (représentant Daniel FIEVET) Michel BRUNOL (représentant Marie-Christine ANGELETTI) - Yves LENOIR (représentant Alain BORDE) Robert DUPUIS (représentant Bernard CANTAT) - Daniel GUERBOIS (représentant Cécile DE BREUVAND) Jean-Luc DORSIT (représentant Jacques LAHAYE) - Daniel BROUARD (représentant Jean-Michel MOREAU) Pascal DUPONT (représentant Noël PRUGNAUD)</p>	
ONT DONNE POUVOIR	
<p>Lucien GONNOT (à Robert DUPUIS) - Nicole CHARETTE (à Pascal PERRIN) - Michel SAMZUN (à Dominique LEGRAND) Jacky BERTHON (à Jacques BOARD) - Dominique LUNTE (à René GIRAUD) - Guillaume MARGELIDON (à Chantal BARDET) Christian PLACE (à Hubert GOMOT) - Michel SIMON (à Jean-Michel LAROCHE)</p>	
ETAIENT EXCUSES	
<p>Jean-Michel BOURGEOT - Marilyne GIRAUD-TISSIER - Gérard LARUE - Pascal BLANCHON - Rémy FLEURY -</p>	
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre BRENON</p>	

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

FINANCES

C.09.100 - Budget Primitif 2009 : Décision modificative N° 3

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue
(Pour : 60 - Abstentions : 6)**

- d'approuver les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 3) à apporter au budget permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état ci-annexé.
- d'approuver les modifications à apporter à l'autorisation de programme - crédit de paiement concernant les travaux d'assainissement conformément aux états ci-annexés,
- d'autoriser la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2009,

C.09.101 - Transports : Demandes de remboursement de versement transport

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de rembourser les employeurs et Urssaf mentionnés sur le rapport du montant du versement transport indument payé.

C.09.102 - Ligne de trésorerie : mise en place

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité

- de souscrire auprès du Crédit Agricole Centre France, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € selon les conditions ci-dessous :
 - durée 1 an
 - index T4M
 - marge 0,75 %
 - commission d'engagement..... 0,025 %
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

C.09.103 - Commune d'AUROUER : Remboursement d'un fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du reversement d'un montant de 8 420,53 € par la commune d'Aurouer,
- Dit que le titre de recettes correspondant sur le compte 20414-op 111 sera émis à l'encontre de la commune d'Aurouer.

C.09.104 - Zone d'activités de l'Etoile Saint Odile - Prorogation concession d'aménagement OPAC Moulins Habitat : Avenant n° 6

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de proroger le délai de concession portant aménagement de la zone de l'Etoile – St Odilon confié à l'OPAC Moulins Habitat à 2 ans, soit au 31 décembre 2011.
- Approuve le bilan financier actualisé
- Autorise le Président à signer l'avenant N° 6 correspondant

C.09.105 - SICTOM Nord-Allier - Collecte et traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères : Application de la redevance spéciale : convention à compter du 1^{er} juillet 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (Pour : 65 - N'a pas pris part au vote : 1) d'approuver les dispositions de la convention avec le SICTOM Nord Allier et d'autoriser le Président ou l'un de ses représentants à signer ladite convention

C.09.106 - Multiservices de BRESNAY : rapport d'activités

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité du multiple rural situé sur la commune de Bresnay pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 présenté par M. et Mme SECHET.

C.09.106 Bis - Redevance assainissement : fixation du tarif à compter du 1^{er} janvier 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer le tarif unique de redevance assainissement à 1,35 € HT / m³ pour l'année 2010 par commune et d'appliquer une actualisation annuelle de 2 % pour les exercices à venir.
- de majorer du taux de TVA en vigueur sur le tarif de la redevance, compte tenu de l'assujettissement du budget annexe Assainissement à la TVA.

■ **ADMINISTRATION GENERALE**

C.09.107 - Parc des Expositions – Contrat de Délégation de Service Public : Attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix du délégataire et de la convention de délégation de service public,
- d'approuver les termes du contrat de délégation de service public,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'administration Générale, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer ce contrat et toutes pièces y afférentes,
- d'adopter la nouvelle grille tarifaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2010.

C.09.108 - Commune de BESSAY-sur-Allier - Station d'épuration : acquisition foncière

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'annuler la délibération C.08.87 du 30 juin 2008
- d'approuver le principe de l'acquisition par Moulins Communauté de la parcelle nécessaire à la réhabilitation de la station d'épuration citée en objet, appartenant au Conseil Général de l'Allier, sise sur le territoire de la commune de Bessay sur Allier, cadastrée Section ZK, pour une superficie de 127 m², pour la somme de VINGT EUROS (20 €). A cette somme s'ajouteront des frais de publicité hypothécaire, à la charge de Moulins Communauté.
- d'autoriser **Monsieur René GIRAUD**, Président de la Commission Assainissement / Environnement / Développement durable, à représenter la Communauté d'Agglomération de Moulins en sa qualité d'acquéreur et à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative se rapportant à cette affaire.
- de charger **Monsieur Claude COULON**, Premier Vice-Président, de la réception et de l'authentification de l'acte d'acquisition immobilière passé en la forme administrative.
- dire que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Budget Annexe 2009

C.09.109 - Commune de SOUVIGNY - Station d'épuration : acquisition foncière

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération C.08.89 du 30 juin 2008
- d'approuver le principe de l'acquisition par Moulins Communauté des parties de parcelle nécessaire à la réhabilitation de la station d'épuration citée en objet, appartenant à Monsieur Jean-Claude GUILLAUMIN, sises sur le territoire de la commune de Souvigny et cadastrées :
 - Section D n° 308, pour une superficie de 810 m²,
 - Section D n° 303, pour une superficie de 339 m²pour la somme de TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350 €).
A cette somme s'ajouteront les frais de notaire, à la charge de Moulins Communauté.
- d'autoriser Monsieur Alain DENIZOT, Vice-Président en charge de l'Assainissement, à représenter la Communauté d'Agglomération de Moulins en sa qualité d'acquéreur et à signer l'acte notarié d'acquisition se rapportant à cette affaire.
- de dire que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Budget Annexe 2009.

C.09.110 - Convention d'échanges de données - Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention d'échanges de données avec l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,
- d'autoriser Monsieur Patrick DEGRANGE, Vice-Président en charge de des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) / Système d'Information Géographique (SIG), à signer la convention à intervenir.

C.09.111 - Modification de la composition des Commissions Communautaires - Modification du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de modifier la dénomination des 2 commissions communautaires suivantes :
 - Développement économique, commercial et touristique et Enseignement supérieur
 - Aménagement du territoire / Habitat
- de modifier la composition de la commission Développement économique, commercial et touristique et Enseignement supérieur qui est portée à 20 membres
- de modifier la composition des 3 Commissions communautaires citées ci-dessus et désigner pour siéger :
 - Développement économique, commercial et touristique et Enseignement supérieur
 - Monsieur Daniel FIEVET - Madame Eliane HUGUET - Monsieur Yves VENIAT
 - Madame Marilynne GIRAUD-TISSIER - Monsieur Gérard LARUE - Monsieur Philippe PRUGNEAU
 - Monsieur Guy CHARMETANT - Monsieur Didier PINET - Madame Bernadette RONDEPIERRE
 - Monsieur Christian TOURRET - Monsieur Jean-Louis VELEZ - Monsieur Jacques LAHAYE
 - Monsieur Lucien GONNOT - Monsieur Christian SOTEAU - Monsieur Guillaume MARGELIDON
 - Monsieur Jacques CABANNE - Madame Brigitte DAMERT - Monsieur Pascal PERRIN
 - **Monsieur Patrick DEGRANGE - Monsieur Jean-Michel MOREAU**

Aménagement du territoire / Habitat

- Madame Marie-Christine ANGELETTI - Monsieur Daniel FIEVET - Monsieur Gilbert LARTIGAU
- Madame Dominique LUNTE - Madame Marilynne GIRAUD-TISSIER - Madame Dominique LEGRAND
- Monsieur Antoine LEVASSEUR - Monsieur Daniel DELASSALLE - Monsieur Bernard CANTAT
- Monsieur Gilles BAY - Monsieur Pascal BLANCHON - Monsieur Gilles TOURRET
- Monsieur René CHAVIGNON - Monsieur Jean-Michel BOURGEOT - Madame Nicole CHARETTE
- Madame Liliane GAULMIN

- Politique de la Ville :

- Monsieur Alain DENIZOT - Madame Eliane HUGUET - Monsieur Jean-Michel LAROCHE
- Monsieur Jean-Pierre MARTIN - Monsieur Didier PINET - Monsieur Béké BENZOHR
- Madame Nathalie MARTINS - Madame Nicole TABUTIN - Monsieur Daniel DELASSALLE
- Monsieur Lucien GONNOT - Monsieur Pierre BLANC - Monsieur Rémy FLEURY -
- Monsieur Jacky BERTHON - Madame Nicole CHARETTE - Monsieur Pascal PERRIN
- **Monsieur Yannick MONNET**

- d'acter les modifications de l'article 32 du règlement intérieur du Conseil Communautaire comme suit :

Paragraphe Nombre et composition :

« Le travail d'examen est réalisé dans le cadre de 7 commissions d'études et de réflexion

- Administration générale / Finances
- Développement économique, commercial et touristique et Enseignement supérieur
- Assainissement / Environnement et développement durable
- Aménagement du territoire / Habitat
- Grands équipements
- Politique de la Ville
- Transports »

Représentation dans les commissions

« Chaque commission est composée de 18 membres, sauf la Commission Assainissement/Environnement qui est composée de 25 membres et la Commission Développement économique, commercial et touristique et Enseignement supérieur qui est composée de 20 membres.

Chaque Conseiller Communautaire ne peut être membre de plus de 4 commissions.

Au cas où une commune n'est pas représentée à une commission, elle peut demander à un Conseiller Communautaire de la commune d'assister à la réunion de cette commission mais avec voix consultative. »

C.09.112 - Contrat de prévoyance collective : Avenant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions prévues par l'avenant ci-annexé, proposé par la MNT portant sur la modification du taux de cotisation porté à 1,96% à compter du 1^{er} janvier 2010,

- de maintenir la participation de la collectivité au coût des cotisations versées par les agents, à hauteur de 25%, sous forme d'une subvention

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

C.09.113 - Personnel - Tableau des effectifs : modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer les emplois suivants :
 - Deux adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
 - Un Educateur des Activités Physiques et Sportives 1^{ère} Classe
 - Un Contrôleur Principal de Travaux
 - Un Technicien Supérieur Chef
- de modifier le tableau des effectifs.

C.09.113 bis - Montbeugny - Les Chevaliers : Mise à disposition d'un immeuble Convention d'occupation précaire –autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De faire droit à la demande de Monsieur Xavier DEMEULENAERE et de mettre à sa disposition, à titre précaire, l'ensemble de bâtiment d'habitation et d'exploitation sis Les Chevaliers à MONTBEUGNY,
- De fixer les conditions de cette occupation ainsi qu'il suit :
 - la durée du bail est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010
 - l'indemnité d'occupation est fixée à 2 440,00 euros par an
 - Monsieur Xavier DEMEULENAERE ne pourra transférer le bénéfice de cette occupation à un tiers
- D'approuver les termes de la convention d'occupation précaire à intervenir,
- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer ladite convention d'occupation.

C.09.113 Ter - Yzeure – location d'un immeuble pour les services techniques communautaires bail de location – autorisation de signature

Délibération reportée au conseil communautaire de Février 2010.

— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE

■ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE

C.09.114 - Association E.T.D (Entreprises Territoires et Développement) Centre de ressources du développement territorial : Adhésion de Moulins Communauté

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- l'adhésion de Moulins Communauté à l'association ETD Centre de ressources du développement territorial moyennant une cotisation mensuelle de 500 € H.T.

■ URBANISME / HABITAT

C.09.115 - S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale) : arrêt du projet

Délibération reportée en mars 2010

C.09.116 - P.L.H (Programme Local de l'Habitat) : Evaluation à mi-parcours

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport d'évaluation à mi-parcours du PLH de Moulins Communauté concernant la période 2006-2008,
- de transmettre ce rapport pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat.

■ ASSAINISSEMENT / ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE

■ ASSAINISSEMENT

C.09.117 - YZEURE – Parcelles BN n°253 et BN n°242 - Convention d'autorisation de passage en terrain privé

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la création d'une servitude de passage du réseau de collecte des eaux usées dans les parcelles BN n°242 et BN n°253 à YZEURE,
- **d'approuver** la convention conclue à cet effet avec l'ayant-droit,
- **d'autoriser Monsieur Alain DENIZOT**, Vice-Président délégué à l'Assainissement, à signer ladite convention et tous les actes nécessaires, en particulier l'acte notarié authentique pour enregistrement et publicité foncière auprès du bureau des hypothèques.

C.09.118 - SOUVIGNY – Travaux de réhabilitation de la station d'épuration - Demande de subventions – Modificatif

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle estimation du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 532 448 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Président :
 - o à solliciter les partenaires financiers de la Communauté d'Agglomération de Moulins sur la base de cette nouvelle estimation,

à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces procédures

— GRANDS EQUIPEMENTS

■ LECTURE PUBLIQUE

C.09.119 - Médiathèque - Transfert contrats - conventions : décisions au 1^{er} janvier 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des conséquences du transfert de la médiathèque de la ville de Moulins à la Communauté d'Agglomération pour l'ensemble des contrats et conventions intervenant en matière patrimoniale à compter du 1^{er} janvier 2010.

C.09.120 - Médiathèque - Convention mise à disposition service informatique de la Ville de Moulins à la Communauté d'Agglomération de Moulins au 1^{er} janvier 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée portant mise à disposition du service informatique de la ville de Moulins, celle-ci correspondant au montant des charges non transférables retenues dans le calcul du coût de transfert, à savoir pour 2009 : 7 193 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuelles annexes.

C.09.121 - Médiathèque - Etude informatisation : Demande de financement à l'Europe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide de l'Europe au financement de l'étude préalable à l'informatisation de la médiathèque communautaire et notamment pour la définition d'un SIGB, estimée au coût de 50 000 € H.T
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.